

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES
DOUANES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CIRCULAIRE N° 503 /DU 21-06-86

Clé : CEA0 - Tarif d'usage TCR.

(Diffusion Générale)

REF. : Traité instituant la CEA0.

En application de la décision globale n° 6/86/CM portant agrément
au bénéfice du Régime de la Taxe de Coopération Régionale.

J'ai l'honneur de communiquer en annexe la liste des produits indus-
triels communautaires nouvellement agréés à la taxe de Coopération Régionale,
ainsi que les taux T C R auxquels ils seront soumis à leur entrée en Côte
d'Ivoire.

Le bénéfice de la préférence tarifaire doit subordonné à la production
au moment du dédouanement, du certificat d'origine CEA0 et de la déclaration
d'exportation du pays de provenance et d'origine.

J'attache du prix au respect des dispositions de la présente circu-
laire qui sont d'application immédiate.

Toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.



M. K. ANGOUA

**Tarif d'usage T C R, extrait de la Décision Globale n° 6/bb/CM Portant agrément
au bénéfice de la Taxe de Coopération Régionale (T.C.R.)**

Positions Tarifaires	Désignation des Produits	Numé d'agrément et de décisions	Entreprise Productrices	Droits et Taxes applicables en Côte d'Ivoire	
				T C R	TVA + éventuellement autres taxes
85-03-20	Piles électriques du type R 20	Agr. 00168	WONDER-NIGER	0	TVA
46-02-30	Nattes de Chine et similaires	Agr. 00396	SOSENAP	0	TVA
39-07-60	- Ustensiles de Table et de cuisine en autres matières plastiques artificielles	Agr. 00052	PLAST-INDUSTRIE	13 %	TVA
39-07-65	- Objets pour l'hygiène et la toilette en autres matières plastiques artifi- cielles	Agr. 00404	"	13 %	TVA
64-01-21	- Sandales et Sandalettes obtenues d'une seule pièce	Agr. 00119	"	19 %	TVA